

Privilège—M. Clark

Je le répète, madame le Président, si je soulève cette objection, ce n'est pas parce qu'il existe un règlement qui me le permet, mais bien parce qu'il règne un certain esprit dans la Chambre. En effet, il y règne un esprit de collaboration qui devrait inciter les ministres à donner un préavis pour les questions qui auront de graves répercussions sur le pays; il s'agit d'une coutume que nous essayons de suivre et j'ajouterais qu'en règle générale les ministres d'en face s'y conforment.

La mesure prise aujourd'hui menacera certainement les négociations entre les provinces productrices et le gouvernement du Canada au sujet de l'énergie. Elle menacera sûrement les discussions d'ordre constitutionnel qui ont lieu à Montréal et celles qui sont prévues à Toronto, à Vancouver et, plus tard, à Ottawa. Cette semaine même, la Chambre a donné son consentement unanime pour adopter rapidement la mesure législative relative aux anciens combattants, le bill C-30, mais l'initiative d'aujourd'hui menace grandement la capacité du Parlement de fonctionner dans cet esprit de collaboration.

Je tiens simplement à soulever la question, madame le Président. Je ne puis invoquer de règles particulières, sauf celle de la courtoisie, la nécessité de conduire intelligemment les travaux de la Chambre et d'agir d'une façon qui permettra à la Chambre des communes de fonctionner dans un esprit de collaboration. Cet esprit de collaboration doit être maintenu afin que les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces puissent se poursuivre de bonne foi; il faudrait que l'on puisse prendre au sérieux la parole du gouvernement du Canada et qu'on ne craigne pas qu'elle soit remise en cause par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui annonce qu'il a décidé, sans aucune consultation, d'imposer une taxe très lourde d'une manière qui empêche la Chambre des communes d'en discuter.

● (1220)

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, le leader de l'opposition a posé la question de privilège et il a admis dès le début de son intervention qu'elle n'a absolument aucun fondement, qu'il en appelle strictement à l'esprit parlementaire et à la courtoisie. Mais je pense que si vraiment il respectait cette institution, il verrait au moins à procéder selon les règles. Il y a des moments où nous avons des rencontres avec les leaders parlementaires où nous discutons de la procédure à suivre et, jusqu'à maintenant, je dois avouer qu'avec son leader parlementaire je m'entends très bien et que nous avons obtenu des résultats positifs au cours de cette première partie de la session. Mais ce qu'il est en train de faire aujourd'hui, ce n'est pas vraiment soulever une question valable. Il se sert, il abuse du Règlement pour débattre une question qui sans doute est importante, mais il y a d'autres moments prévus dans le Règlement de la Chambre où il aura l'occasion de débattre cette importante question. Lundi prochain, le chef de l'opposition sait très bien...

L'hon. Ron Huntington: Vous abusez!

M. Pinard: Pardon?

M. Huntington: Vous abusez!

M. Pinard: Madame le Président, le député sait très bien que la semaine prochaine, lundi, est une journée réservée à l'opposition. Il aura tout le loisir en fin de semaine pour étudier l'avis de motion de voies et moyens qui a été donné aujourd'hui. Il peut, s'il le désire, inclure dans le sujet de sa motion le thème de l'énergie et débattre la question dans l'ordre, selon la procédure. Mais je pense que ce n'est pas franc, que ce n'est pas tout à fait ce qu'il y a de plus honnête que d'invoquer l'esprit parlementaire, la courtoisie des députés et abuser ainsi du Règlement pour tâcher de tenir un débat de voies et moyens, ce qui ne peut être débattu. Le Règlement prévoit que nous ne sommes pas obligés de faire une déclaration de ministre, selon l'article 15. Il est clair que le ministre, s'il voulait faire une déclaration, est libre de le faire. Il a jugé à propos de ne pas le faire, parce qu'il en a le privilège, et le chef de l'opposition le sait très bien.

La procédure suivie aujourd'hui est absolument régulière et normale. Il arrive qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse plus précisément le parti progressiste conservateur. Ce n'est toutefois pas là une raison pour forcer le ministre à faire une déclaration. Encore une fois, des réunions sont prévues pour les leaders parlementaires où on peut discuter de moyens pour en venir à une discussion sur divers sujets, d'une façon ordonnée, conformément au Règlement et en respectant l'esprit parlementaire. Mais à mon avis, madame le Président, nous n'obtiendrons pas cette courtoisie et ne favoriserons pas l'épanouissement de cet esprit parlementaire en abusant du Règlement, comme vient de le faire le chef de l'opposition en utilisant cinq minutes à débattre une question qui n'est absolument pas une question de privilège; il a tout simplement prononcé un discours politique, alors qu'il n'avait absolument aucun fondement ni en fait ni en droit pour le faire.

Voilà madame le Président, ce qui est injuste dans la présente situation. C'est qu'on cherche à obtenir notre courtoisie et notre collaboration en abusant du Règlement. Cela est inacceptable, et si le chef de l'opposition avait des raisons valables de procéder ainsi, je me tairais, madame le Président. Mais, encore une fois, j'insiste. Depuis le début de cette session, par le truchement des réunions des leaders parlementaires, nous sommes parvenus à accomplir des choses qui sont quand même significatives. Nous sommes parvenus à faire des groupements de travail parlementaires qui vont profiter au Parlement, toujours dans l'esprit parlementaire. Nous avons conclu une entente importante sur les travaux de subsides en accordant des jours de comité plénier au Parlement, toujours en respectant l'esprit parlementaire.

Nous avons adopté de 15 à 20 projets de loi qui étaient techniquement urgents, toujours dans l'esprit parlementaire. Je me demande pourquoi aujourd'hui, au nom de l'esprit parlementaire, le chef de l'opposition abuse des règles, soulève une question de privilège qui n'en est pas une pour débattre d'une façon absolument irrégulière un avis de motion qui a été produit conformément au Règlement et alors que la Chambre a encore au moins une semaine à siéger avant l'ajournement d'été et où l'opposition disposera d'une journée d'opposition pour se faire entendre sur cette question de l'énergie.